



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE



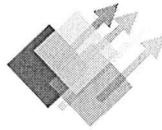
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université de Tunis

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis

PAQ DGSE – ENSIT



Accréditation, Créativité, Qualité et Innovation du système d'enseignement aux
Services des Elèves ingénieurs « ACQuISE ».

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 15/2023

Acquisition de matériel pour la mise en place d'un
FabLab au profit de l'ENSIT

__ Aout 2023 __

Table des matières

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
Article 1. Contexte de l'action	5
Article 3. Présentation de l'offre	5
Article 4. Soumission et conditions des prix	7
Article 5. Règles d'éthique	8
Article 6. Capacité technique	8
Article 7. Demande d'éclaircissement.....	8
Article 8. Conditions d'envoi et de remise des offres.....	9
Article 9. Durée de validité des offres	9
Article 10. Ouverture des offres et des plis.....	9
Article 11. Evaluation des offres	9
Article 12. Rejet des offres.....	10
Article 13. Evolution technologique	10
Article 14. Cautionnement.....	10
Article 15. Retenue de garantie	12
Article 16. Délai de livraison	13
Article 17. Notification du marché	13
Article 18. Avenants	13
Article 19. Sous-traitance.....	13
Article 20. Timbre et enregistrement	13
Article 21. Conformité des fournitures livrées.....	13
Article 22. Réception des équipements.....	14
Article 23. Modalités de paiement	14
Article 24. Pénalités de retard	15
Article 25. Augmentation ou diminution dans la masse.....	15
Article 26. Installation et mise en marche	16
Article 27. Garantie et service après-vente.....	16
Article 28. Résiliation du marché.....	16
Article 29. Validité de la prestation.....	17
Article 30. Conflits d'intérêt.....	17
Article 31. Confidentialité	17
CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	19
ANNEXES	23
Annexe 1. Formulaire de renseignement sur le Soumissionnaire.....	24
Annexe 2. Modèle de déclaration sur l'honneur	25

Annexe 3. Compétences et références du candidat sur ce type de prestations.....	26
Annexe 4-a. Formulaire de Performances techniques des équipements proposés	27
Annexe 5-a. Formulaire de Livraison et Installation	29
Annexe 6. Engagement garantie des équipements	31
Annexe 7. Engagement service après-vente	32
Annexe 7.1.a. Engagement garantie des équipements (Période et Type de garantie)	33
Annexe 8. Modèle de Soumission	35
Annexe 9. Modèle de Bordereau des prix	36
Annexe 10. Modèle de Cautionnement provisoire	38
Annexe 11. Modèle de Cautionnement définitif	39

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1. Contexte de l'action

Dans le cadre du projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien de l'employabilité (PromESSE), financé en partie par l'accord de prêt n°8590 TN signé entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et la République Tunisienne pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis a élaboré un projet de Développement de la Gestion Stratégique des établissements (PAQ-DGSE). Il s'agit d'un fonds structurant destiné aux établissements de l'enseignement supérieur dans le but de soutenir leurs propres projets de modernisation et précisément de renforcement des capacités de gestion pédagogique, administrative, financière et de vie universitaire.

Dans ce contexte, l'ENSIT se propose d'utiliser une partie du montant de cette assistance financière pour effectuer les paiements prévus sur titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé : Acquisition de matériel didactique pour la mise en place d'un FabLab au profit l'ENSIT.

Article 2. Objectifs de la mission

La présente consultation a pour but d'acquérir, dans le cadre du PAQ-DGSE selon la législation en vigueur et conformément aux clauses du présent cahier des prescriptions spéciales.

Dans toute la suite du document, le fournisseur des équipements est désigné comme le «soumissionnaire».

Le soumissionnaire sera retenu à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt. Il exécutera sa mission dans un cadre contractuel avec l'ENSIT et selon les procédures établies par la BIRD et conformément à l'article 08 de l'arrêté du 31 août 2018, portant approbation du manuel de procédures de passation des marchés publics.

Article 3. Présentation de l'offre

Les équipements, objet de la consultation, sont présentés en un deux lots, définis comme suit :

- **Lot N°1 :**

N° article	Désignation	Quantité
01	Machine de découpe et gravure LASER	01

- **Lot 2 :**

Article	Désignation	Quantité
01	Imprimante 3D	01
02	Filament Pour Imprimante 3D 1,75 Mm Bobine 1 Kg Différentes couleurs : Noir, Bleu, Gris, blanc, rouge	15

-Lot 3

01	Kit original complet RASPBERRY PI 4 contenant : Carte Raspbery PI4 4GB RAM PI camera version2, 8 M pixels Chargeur original Souris Raspberry Clavier Raspberry Carte SD 16 GB Cable micro HDMI original	01
02	Kit capteurs pour Arduino contenant 42 capteurs	02
03	Poste de soudure et dessoudure des composants électroniques.	01
04	Coffret de nettoyage et polissage des outils multifonctions	01
05	Carte ESP32 ou EPS 32S + cable micro USB	02
06	Servomoteurs 15 Kg	02
07	Batterie Lithium avec indicateur de charge	02
08	Batterie Lithium 3.7 V 800 mA/h	02
09	Module afficheur LCD	02
10	kit robot mobile avec 2 batteries rechargeables 14500	01

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres par lot séparé et individualisé, et ce, pour un ou deux ou trois lots. Le choix du titulaire sera effectué par lot.

Le dépouillement et la sélection des soumissionnaires se fait à la base de comparaison de leurs offres totale par lot. **Le prix le moins disant sera retenu.**

Le dossier administratif doit comporter :

1. Une fiche des renseignements du soumissionnaire conformément au modèle ci-joint en **annexe 1** ;
2. Une déclaration sur l'honneur conformément au modèle ci-joint en **annexe 2**, attestant que le soumissionnaire spécifiant leur engagement de :
 - N'avoir pas fait et de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses de dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'une consultation et des étapes de son exécution.

- N'était pas un employé au sein de l'ENSIT, ayant cessé son activité depuis au moins cinq ans.
- 3. Une déclaration sur l'honneur attestant que le prestataire n'est pas en état de faillite ou de liquidation et est en règle quant aux paiements de la TVA, le CNSS et de ses impôts ;
- 4. Compétences et références du candidat sur ce type de service conformément au modèle ci-joint en **annexe 3** ;
- 5. Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- 6. Une attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur ;
- 7. Un extrait du registre de commerce ;
- 8. L'original du présent cahier des prescriptions spéciales dûment paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page en y apposant un cachet humide.

L'offre technique doit contenir :

1. La désignation et les caractéristiques techniques détaillées, avec indication de la marque, la référence et le pays d'origine, du modèle correspondant à l'article demandé conformément aux formulaires de réponses « **Performances techniques** » joints en **annexe 4** ;
2. La livraison et l'installation pour chaque lot conformément au modèle joint en **annexe 5** ;
3. La documentation technique détaillée permettant de vérifier les caractéristiques techniques mentionnées dans le formulaire de réponses, dans l'une des langues en usage dans l'administration tunisienne ou à défaut en langue anglaise. Cette documentation doit porter **obligatoirement le cachet** du soumissionnaire ;
4. Un **engagement écrit** sur la durée et la nature de la garantie (matériel, main d'œuvre et déplacements) pour une durée **minimale d'une (01) année.** Conformément au modèle joint en **annexe 6** ;
5. Un **engagement écrit d'assurer le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange** des équipements proposés pendant au moins quatre (4) ans après la période de garantie conformément au modèle joint en **annexe 7** ;
6. Un certificat d'exclusivité en cas de représentation unique d'un produit.

L'offre financière doit contenir :

1. La **soumission** datée, signée et comportant le cachet du soumissionnaire, selon le modèle joint en **annexe 8** ;
2. Le bordereau des prix indiquant les prix unitaires par article et le prix global en dinars tunisiens, hors taxes et TTC pour les équipements livrés, installés et mis en marche. **Ces bordereaux des prix doivent être conformes aux modèles joints en annexe 9** du présent cahier des prescriptions spéciales. Il doit comporter le cachet et la signature du soumissionnaire ainsi que la date.

Article 4. Soumission et conditions des prix

La soumission et le bordereau des prix doivent être établis conformément aux modèles joints en **annexes 8 et 9** du présent cahier des prescriptions spéciales et signés par le soumissionnaire qui les présente ou par son mandataire dûment habilité, sans qu'un même mandataire puisse représenter plus d'un candidat pour la présente consultation.

En outre et d'une manière générale, les prix doivent être calculés pour les fournitures livrées sur site, installées, essayées et mises en marche, franc de tous frais aux risques et périls du fournisseur, dans les locaux appartenant à l'ENSIT.

Ces prix doivent être fermes et non révisables. Il doit être obligatoirement libellé en dinars tunisiens en indiquant séparément **les prix hors taxes, les taux de la TVA, les montants de la TVA et les prix toutes taxes comprises.**

Sont admis à soumissionner les personnes physiques ou morales capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant sur le plan professionnel que technique et financier mentionnés dans le dossier de la consultation en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les personnes physiques ou morales qui sont en situation de redressement amiable ou judiciaire conformément à la réglementation en vigueur peuvent contracter des marchés publics pourvu que la bonne exécution du marché ne soit pas compromise. Ne peuvent participer au présente consultation les fournisseurs, les prestataires de services ou les représentants des fabricants tunisiens ou étrangers qui étaient des agents publics au sein de l'acheteur public, et ayant cessé leurs activités depuis moins de cinq ans (un engagement sur l'honneur doit être rempli selon le modèle ci-joint en **annexe 2**), excepté avec ceux ayant créés des entreprises dans le cadre de l'essaimage conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans ce domaine.

Est considéré fournisseur ou représentant du fabricant au sens du présent article, le propriétaire de l'entreprise, son gérant et toute autre personne ayant une responsabilité dans la gestion ou la commercialisation dans l'entreprise, le participant au capital à raison de 30% ou plus, ou le concessionnaire du constructeur.

Le présente consultation est ouverte pour les fabricants et les revendeurs des équipements.

Article 5. Règles d'éthique

Les candidats potentiels et les soumissionnaires sont tenus d'observer les règles d'éthique professionnelle lors de la passation et de l'exécution du marché. L'acheteur public procédera à l'annulation de la proposition d'attribution du marché s'il est établi que le soumissionnaire auquel il est proposé d'attribuer le marché est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives en vue d'obtenir ce marché.

Article 6. Capacité technique

Le soumissionnaire doit prouver sa capacité technique à exécuter le marché. En effet, le soumissionnaire doit fournir un engagement prouvant que les opérations de l'installation, la mise en marche, l'essai et l'initiation à l'utilisation des équipements et du service après-vente seront faites par une équipe comportant au moins un ingénieur ou un technicien du domaine dont il fournira leurs CV et diplômes (**annexe 3**).

Article 7. Demande d'éclaircissement

Au cours de la période de la réception des offres, toute demande de réclamation ou éclaircissement concernant la présente consultation doit être adressée par courriel via l'adresse électronique suivante : helabelkhiriaayadi@gmail.com

Les demandes d'éclaircissements et les réponses nécessaires seront adressées par mailing à tous les candidats éventuels dans un délai de dix (10) jours minimums avant l'expiration de la date limite de réception des offres.

Les demandes d'éclaircissements non parvenus à temps ne seront pas prises en considération.

Article 8. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans le cahier des charges et signées par les candidats.

Les soumissionnaires souhaitant participer à cette consultation, sont invités à télécharger le dossier de la consultation via le site de l'ENSIT : www.ensit.tn.

Les pièces constituant l'Offre doivent être déposés au Bureau d'ordre de l'ENSIT : 5 avenue TAHHA hussein 10008 Tunis au plus tard le 14 Septembre 2023 en procédant comme suit :

Une enveloppe fermée : Consultation 15/2023 Acquisition de matériel pour la mise en place d'un FabLab au profit de l'ENSIT

Contenant :

- 1- Un dossier : intitulé « OFFRE TECHNIQUE" comportant l'offre technique conformément à l'article 3.
- 2- un dossier intitulé "OFFRE FINANCIERE" comportant l'offre financière conformément à l'article 3.

NB : les entreprises soumissionnaires doivent maintenir leurs offres valables pendant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de remise des offres.

Toute offre ne contenant pas la caution provisoire (lot 1 et lot 2) ou parvenue après la date et l'heure limites de la remise des offres sera rejetée.

Aucune modification de la substance de l'offre et du prix ne peut être acceptée après ouverture des offres.

Article 9. Durée de validité des offres

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis.

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les candidats sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la préparation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Article 10. Ouverture des offres et des plis

La séance d'ouverture des offres et des plis est programmée au plus tard 10 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis.

Article 11. Evaluation des offres

Les offres des soumissionnaires seront classées par ordre croissant par article selon l'offre financière.

Un procès-verbal de dépouillement, comportant un état comparatif des différentes offres, est rédigé aux termes de la sélection des offres par le comité technique.

La comparaison et l'évaluation des offres se feront, par une commission de dépouillement conformément à la réglementation en vigueur pour les commandes de fournitures courantes, de biens et services.

a) En première phase, les offres seront soumises à l'évaluation financière. Elle tiendra compte du prix total des fournitures. Elle procédera au classement des offres financières en commençant par l'offre **LA MOINS-DISANTE PAR LOT**.

b) En deuxième phase, la commission de dépouillement établit une étude de conformité technique de l'offre la moins disante. Elle vérifie, la conformité de l'offre aux conditions et exigences énoncées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). En cas de conformité la commission propose de lui attribuer la consultation. Dans le cas contraire, la commission procédera selon la même méthodologie à l'examen des offres techniques concurrentes à commencer par la seconde offre la moins disante.

Une offre est déclarée conforme si elle satisfait à toutes les spécifications et conditions de la présente consultation.

Dans le cas d'une contradiction entre le prix unitaire et le prix obtenu en le multipliant par les quantités respectives, ce prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.

Article 12. Rejet des offres

Toute soumission incomplète ou parvenue après les délais sera rejetée.

Article 13. Evolution technologique

Le titulaire du marché et dans le cas où l'évolution technologique a entraîné des modifications sur les caractéristiques techniques des équipements proposés dans son offre initiale, doit en informer l'administration de ces modifications avant la livraison du matériel.

Le titulaire du marché ne peut prétendre à aucune augmentation des prix suite à ces modifications. L'administration se réserve le droit d'accepter ou de refuser de telles modifications sur les caractéristiques techniques des équipements.

Article 14. Cautionnement

14.1. Cautionnement provisoire (Lot 1 et Lot2)

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement provisoire conformément au modèle joint en **annexe 10**. (Les chèques tous types confondus ne sont pas acceptés).

Ce cautionnement restera valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres ou au jour de son remplacement par un cautionnement définitif pour le titulaire du marché. En cas de prorogation de la validité des offres, la validité du cautionnement provisoire sera prorogée en conséquence.

Les cautionnements provisoires de tous les participants dont les offres sont éliminées, leurs sont restitués ou les cautions qui les remplacent libérées, et ce, compte tenu du délai de validité des offres. Les cautionnements provisoires sont restitués aux soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues après le choix du titulaire du marché.

Le cautionnement provisoire est restitué ou la caution qui le remplace libérée au titulaire du marché après constitution du cautionnement définitif et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la notification du marché.

Le montant de la caution provisoire est fixé par lot selon le tableau suivant :

- Lot N°1 :

Les équipements, objet de la consultation, sont présentés en 3 lots, définis comme suit :

- Lot N°1 :

<i>N° article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Caution Dinars Tunisien</i>
01	Machine de découpe et gravure LASER	01	220

- LOT 2 :

<i>N° Article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Caution Dinars Tunisien</i>
01	Imprimante 3D	01	30
02	Filament Pour Imprimante 3D 1,75 Mm Bobine 1 Kg Différentes couleurs : Noir, Bleu, Gris, blanc, rouge	15	

- LOT 3

<i>N° Article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>
01	Kit original complet RASPBERRY PI 4 contenant : Carte Raspbery PI4 4GB RAM PI camera version2, 8 M pixels Chargeur original Souris Raspberry Clavier Raspberry Carte SD 16 GB Cable micro HDMI original	01
02	Kit capteurs pour Arduino contenant 42 capteurs+boite de rangement	02
03	Poste de soudure et dessoudure des composants électroniques.	01

04	Coffret de nettoyage et polissage des outils multifonctions + graveur de 40 à 60 accessoires	01	
05	Carte ESP32 ou EPS 32S + cable micro USB	02	
06	Servomoteurs 15 Kg	02	
07	Batterie Lithium avec indicateur de charge	02	
08	Batterie Lithium 3.7 V 800 mA/h	02	
09	Module afficheur LCD : 01 LCD 2x16, 01 LCD 128x64 avec retro éclairage + port parallèle	02	
10	kit robot mobile avec 2 batteries rechargeables 14500	01	

14.2. Cautionnement Définitif (LOT 1 ET LOT 2)

Le soumissionnaire retenu doit fournir, dans les vingt (20) jours à partir de la date de la notification du marché, un cautionnement définitif égal à trois pour cent (3%) du montant total du marché, payable à la première demande et ce, conformément au modèle joint en **annexe 11**.

Passé le délai de vingt (20) jours mentionnés plus haut, le non-dépôt du cautionnement définitif sera considéré comme défaillance implicite du fournisseur retenu. Ainsi, les dispositions de l'article 28 du présent cahier des charges seront appliquées.

Le cautionnement, sous quelque forme qu'il soit constitué, est reçu par le comptable public payeur. Les oppositions sur le cautionnement sont faites auprès du comptable qui a reçu ce cautionnement, toutes les autres oppositions sont nulles et non avenues.

Le cautionnement définitif ou la caution qui le remplace reste affecté à la garantie de la bonne exécution du marché et au recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre de ce marché.

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration d'un mois après la date de la réception **définitive**.

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration des délais susvisés, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, le cautionnement définitif n'est pas restitué ou il est fait opposition à l'expiration de la caution qui le remplace. Dans ce cas, le cautionnement définitif n'est restitué ou la caution qui le remplace ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Dans tous les cas, l'acheteur est tenu d'informer, par écrit sur support physique ou par voie immatérielle ou par toute autre voie électronique, la personne qui s'est portée caution du titulaire du marché.

Article 15. Retenue de garantie

15.1. Retenue de Garantie

Une retenue de garantie égale à dix pour cent (10%) du montant des équipements fournis.

15.2. Paiement de la retenue de garantie

La retenue de garantie n'est payée au titulaire du marché que lorsqu'il aurait justifié de l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas les quatre mois après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des équipements.

Article 16. Délai de livraison

La livraison des fournitures commandées doit être effectuée dans un délai **maximum de soixante jours (60)** y compris les dimanches et jour fériés, à partir de la date de l'ordre de service. Le délai d'exécution indiqué doit inclure la livraison, l'installation, la mise en marche, l'essai et l'initiation à l'utilisation des équipements sur le site de l'ENSIT. Tous les frais de livraison, de transport, de déplacement et d'installation sont à la charge du fournisseur qui s'y oblige. Les articles commandés sont livrés aux locaux de l'ENSIT.

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée par jour de retard conformément à l'article 24 du présent cahier des charges.

Article 17. Notification du marché

Le marché doit être conclu et notifié au titulaire avant tout commencement de l'exécution. La notification consiste en l'envoi du marché signé par l'acheteur public au titulaire par tout moyen matériel permettant de lui conférer une date certaine.

Le marché ne peut être signé qu'après l'expiration d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Article 18. Avenants

Toute modification portant sur les clauses administratives, financières ou techniques du marché après son approbation doit faire l'objet d'un avenant écrit, signé par l'acheteur public et par le titulaire du marché après approbation de la commission de contrôle des marchés compétente.

Article 19. Sous-traitance

Le titulaire du marché doit en assurer personnellement l'exécution. Il ne peut ni en faire apport à une société, ni en confier son exécution à autrui.

Article 20. Timbre et enregistrement

Les Droits de Timbre et enregistrement du présent marché seront à la charge du soumissionnaire qui s'y oblige. Les règlements se feront selon la réglementation en vigueur.

Article 21. Conformité des fournitures livrées

Les fournitures, objet du présent cahier des prescriptions spéciales, devront être, lors de la livraison, conformes aux caractéristiques données au moment de la soumission. L'ENSIT se réserve le droit de faire appel à des experts ou à des techniciens de son choix pour examiner les équipements à réceptionner.

Le matériel manquant, détérioré, défectueux ou non conforme à l'offre fera l'objet d'un constat, en vertu duquel l'ENSIT demandera son remplacement aux frais du fournisseur dans un délai fixé qui commence à la date de rebut. Dans ce cas, les frais de constat et d'expertise seront à la charge du fournisseur titulaire du marché.

Les fournitures de biens et de services doivent être conformes aux stipulations du marché, aux prescriptions des normes tunisiennes ou, le cas échéant, aux prescriptions des normes auxquelles il sera fait référence dans le marché.

Toutes les opérations de contrôle de conformité de la qualité des prestations commandées au regard des prescriptions contractuelles, au cours de son exécution, ou à la réception des prestations, se font dans les locaux de l'ENSIT.

Article 22. Réception des équipements

22.1. Réception quantitative

Une réception quantitative sera prononcée par écrit à la totalité des équipements pour :

- La livraison effective sur site des équipements concernés ;
- La remise de la documentation nécessaire.

22.2. Réception provisoire

Une réception provisoire à l'issue de la livraison, sera prononcée par écrit après :

- La réception quantitative de tous les équipements ;
- Conformité des équipements livrés avec l'offre technique du soumissionnaire ;
- L'installation et les essais de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements commandés, selon les spécifications et normes de fonctionnement indiquées dans l'offre technique du soumissionnaire. Ces essais doivent être réalisés devant le représentant du service affectataire.

Il revient de droit à l'ENSIT de faire appel à des techniciens de son choix pour l'assister ou la représenter et ce, en particulier à l'occasion de la réception des équipements.

La constatation, la vérification ainsi que la réception provisoire des équipements s'effectue au maximum dans un délai de 15 jours à partir de la dernière livraison des équipements et l'achèvement des opérations d'installation.

Toutefois, si l'ENSIT constate des motifs pour lesquels les équipements livrés ne peuvent faire l'objet d'une réception provisoire, elle doit aviser le titulaire du marché dans un délai ne dépassant pas les quinze (15) jours à partir de la date de la constatation.

22.3. Réception définitive

Le procès-verbal de la réception définitive sera signé par les deux parties contractantes douze (12) mois après la réception provisoire.

Article 23. Modalités de paiement

23.1. Le paiement

Le règlement des sommes dues relatif à l'exécution du marché sera effectué comme suit :

- 90% du montant de la consultation, dans un délai de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement, par virement bancaire au compte courant qui sera donné par écrit par le titulaire du marché et ce sur production des pièces suivantes :

- D.1-Une facture en quatre (04) exemplaires accompagnée des bons de livraison correspondants ;
 - D.2-Le procès-verbal de réception provisoire dûment signé ne comportant pas de réserves ;
 - D.3-Une attestation trimestrielle de solde en original et en cours de validité, délivrée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.
- 10 % du montant du marché qui désigne la retenue de garantie n'est payée au titulaire du marché que lorsqu'il aurait justifié l'accomplissement de toutes ses obligations dans un délai ne dépassant pas les quatre mois après la réception définitive, à l'exception des sommes couvrant le montant des pénalités éventuelles pour retards ou malfaçons dans la livraison des équipements.

23.2. Les Intérêts moratoires

Le titulaire du marché a droit à des intérêts moratoires si :

- La constatation des équipements est effectuée après l'expiration du délai de quinze (15) jours, ce retard est calculé jusqu'à la date de ladite constatation.
- La notification pour lequel les équipements livrés ne pouvant être constatés est effectuée au-delà de quinze (15) jours, et ce jusqu'à la date effective de la notification.
- Le règlement des sommes dues est effectué au-delà de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits au paiement.

Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux moyen du marché monétaire tel que publié par la banque centrale de Tunisie.

Article 24. Pénalités de retard

Pour chaque jour de retard non justifié et non notifié à l'avance, affectant la livraison, l'installation, l'essai sur site et la mise en marche du matériel ou produits commandés, le titulaire du marché devra payer une pénalité calculée à raison de : **50 dinars** par jour calendaire de retard sur la valeur des fournitures livrées en retard.

De même, le titulaire du marché devra payer une pénalité de retard **de deux pour mille (2‰)** pour chaque jour de retard non justifié affectant la réception ou le remplacement des équipements objet d'une panne dans la période de garantie.

Toutefois, le montant total de ces pénalités ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du montant total de la facture du fournisseur. Le retard est calculé à partir du jour suivant l'expiration du délai d'exécution sur lequel le fournisseur s'est engagé dans sa soumission et qui commence à courir dès le lendemain de la réception de l'originale du bon de commande

Les dites pénalités seront également appliquées sur le montant des fournitures qui n'ont jamais été livrées, ni installées, ni essayées sur site, ni mises en marche et ce, jusqu'à la date de signature de l'arrêté de résiliation, sans que le montant total de ces pénalités dépasse cinq pour cent (5%) du montant total de la facture du fournisseur.

Article 25. Augmentation ou diminution dans la masse

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le titulaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas une limite de vingt pour cent (20%) du montant du lot.

Au cas où l'augmentation dépasse cette limite, le titulaire du marché peut demander la résiliation du lot sans réclamer d'indemnités à condition de présenter une demande écrite à cet effet à l'acheteur public dans un délai de 45 jours à compter de la réception de l'acte entraînant la dite augmentation.

Au cas où la diminution dépasse cette limite, le titulaire peut demander soit la résiliation du contrat dans les conditions prévues ci-dessus soit réclamer, à titre de dédommagement, une indemnité qui, à défaut d'entente amiable, sera déterminée par la juridiction compétente.

Article 26. Installation et mise en marche

Le soumissionnaire est tenu d'assurer l'installation des équipements dans les délais définis à l'article 16, une assistance technique est prévue pour l'installation et la mise en service de ces équipements. En outre, **les fournitures commandées doivent être livrées et installées pour la totalité de la commande.**

Article 27. Garantie et service après-vente

Le soumissionnaire retenu s'engage à assurer la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour les équipements qu'il représente, et ce, pendant un délai minimum de quatre (4) ans après expiration du délai de garantie (*Annexe 6*).

Le fournisseur garantit que tous les équipements livrés en exécution du marché sont neufs, n'ont jamais été utilisés, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux. Un test de bon fonctionnement de chacun des éléments de la fourniture doit être réalisé devant le représentant du service affectataire et en présence des futurs utilisateurs.

Le fournisseur garantit gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **délai minimum d'un (01) an** à compter de la réception provisoire sans réserve. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements. Le fournisseur s'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

Le fournisseur garantit la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour l'équipement livré, et ce, après au moins quatre ans (4) après expiration du délai de garantie.

En cas de panne majeure nécessitant une immobilisation des équipements pour une période supérieure à deux (02) semaines, le délai de garantie sera prorogé d'autant. Les équipements ayant fait l'objet d'une panne majeure due à un vice de fabrication ou d'un défaut de matériel doivent être réparés ou remplacés dans un délai maximum de 20 jours.

Article 28. Résiliation du marché

L'ENSIT pourra immédiatement mettre fin de la présente consultation en cas de violation substantielle par le titulaire du marché de l'une des obligations prévues dans cette consultation pour autant qu'il n'aura pas remédié à ladite violation dans un délai de dix (10) jours suivant la réception d'une mise en demeure écrite.

Passé ce délai, l'ENSIT pourra faire exécuter les prestations objet de cette consultation suivant le procédé qu'il jugerait utile aux frais du titulaire du marché.

L'ENSIT pourrait, également, résilier le marché s'il a été établi que le titulaire du marché a failli à l'engagement objet de la déclaration de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des

promesses, des dons ou des présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du fournisseur entraînent de plein droit la résiliation du contrat. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du fournisseur offrent dans un délai de quinze (15) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation, ils peuvent être agréés par l'ENSIT.

La décision de résiliation du marché doit être notifiée par lettre recommandée ou remise par porteur contre récépissé d'accusé de réception au titulaire du marché. La résiliation prend effet à la date de notification de la décision.

Une fois le marché est résilié, l'ENSIT contactera le soumissionnaire suivant.

Article 29. Validité de la prestation

La notification de marché qui sera conclue dans le cadre du présente consultation ne sera valable qu'après son approbation par le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis, après avis favorable de la commission des consultations compétente.

La notification de cette approbation sera adressée au soumissionnaire retenu (le titulaire du marché), accompagnée du projet de contrat du marché qui doit être signé par ce dernier, dans un délai ne dépassant pas **vingt (20) jours à partir de la réception de ladite notification**. Dépassant ce délais, l'ENSIT contactera le soumissionnaire suivant.

Article 30. Conflits d'intérêt

Les candidats sont tenus de se conformer aux directives de la Banque Mondiale ainsi qu'au décret 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

Les candidats qui auraient un intérêt quelconque direct au projet qui sont en relation professionnelle avec l'ENSIT doivent déclarer leurs conflits d'intérêt.

Article 31. Confidentialité

Le soumissionnaire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission.

Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Lu et approuvé PAR

..... le,

Le soumissionnaire

NOM, PRENOM, QUALITE & SIGNATURE

Vu et approuvé

Tunis, le, 23/08/2023

Le Directeur de l'ENSIT

PR. RACHED GHARBI



N.B : Toutes les pages du présent cahier des charges doivent être paraphées par le soumissionnai

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Conditions générales

- Type du réseau d'alimentation électrique alternative 230V/50Hz monophasée
- Lors du remplissage des formulaires de réponse, les soumissionnaires doivent obligatoirement définir avec précision, sous peine de nullité de l'offre, les marques, les modèles et les références des équipements proposés.
- Le titulaire du marché exécutera à sa charge toutes les mises au point, toutes les réparations et tous les remplacements de pièces et logiciels nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement durant la période de garantie.

Lot 1

N°	Article	Caractéristiques techniques minimales	Qté
01	Machine de découpe et gravure LASER	<p>Description de la machine : Cette machine de découpe laser est programmable et intégrables dans un environnement de création comme un Fab-Lab, en lien avec une imprimante 3D ou d'autres outils pour produire une grande variété de pièces ou d'objets. Le laser permet de faire varier à volonté la forme découpée. Il est souvent possible de graver du texte avec la même machine. Un logiciel de pilotage avec des fonctionnalités de création et de prévisualisation est alors utilisé pour mettre en forme un texte ou un élément graphique.</p> <p>Spécifications techniques : Taille de gravure : 900 * 600 mm Précision de répétition de déplacement : +/- 0.01mm Résolution de gravure : 0.025 Taille minimale de gravure : 1mm * 1mm Puissance du laser : 100 W Vitesse de gravure : 72000 mm/min Format de l'image Plt, CDR, DXF Dst, Ai, Nc, BMP, JPG Alimentation : 220V/50 Hz</p>	1

Lot 2

N°	Article	Caractéristiques techniques minimales	Qté
01	Imprimante 3D	<p>Description de la machine :</p> <p>L'impression 3D ou fabrication additive regroupe les procédés de fabrication de pièces en volume par ajout de matière en couches successives depuis une modélisation 3D, par opposition à la fabrication soustractive.</p> <p>Spécifications techniques : Dimension du plateau de travail : 235x235x250 Vitesse de l'impression : 80 à 100 mm/s Précision : 0.01 mm Mode d'impression : Carte SD et WIFI Résolution d'impression : 0.1 mm Format du fichier : STL, OBJ et AMF Epaisseur de la couche : 0.1 à 0.4 mm Matières premières compatibles : PLA, TPU, PETG et ABS Capteur filament de type photo-électrique Température maximale de la tête (extrudeur) : 260°C Diamètre de l'extrudeur : 0.4 mm Alimentation électrique : 230 V 50Hz</p>	1
02	Filament Pour Imprimante	Filament Pour Imprimante 3D 1,75 Mm Bobine 1 Kg Différentes couleurs : Noir, Bleu, Gris, blanc, rouge	15
LOT 3			
1	Kit original complet RASPBERRY PI 4	Carte Raspbery PI4, 4GB RAM PI camera version2, 8 M pixels Chargeur original Souris Raspberry Clavier Raspberry Carte SD 16 GB Cable micro HDMI original	1
2	Kit capteurs pour Arduino	42 capteurs dans un Boitier de rangement	2
3	Poste de soudure et dessoudure des composants électroniques	<ul style="list-style-type: none"> Thermostatique réglable avec afficheur LCD Alimentation 230 V 50 Hz Puissance de 500 à 800 W Puissance de soudure 75 W 	1
4	Coffret de nettoyage et polissage des outils multifonctions	Coffret de nettoyage et polissage des outils multifonctions O1 graveur De 40 à 100 accessoires	1

5	Carte ESP32 ou EPS 32S	Carte ESP32 ou EPS 32S + cable micro USB	2
6	Servomoteurs 15 Kg	Servomoteurs 15 Kg	2
7	Batterie Lithium avec indicateur de charge	Batterie Lithium avec indicateur de charge 11.1 V 3 000 mA/h	2
8	Batterie Lithium	Batterie Lithium 3.7 V 800 mA/h	2
9	Module afficheur LCD	01 LCD 2 x 16 01 LCD 128 x 64 avec retro éclairage + port parallèle	2
10	kit robot mobile avec 2 batteries rechargeables 14500	<ul style="list-style-type: none"> • (adapter board contenant : control interface pour la connexion avec le chassis de base, 5V voltage regulator, Pi interface, IR receiver, Buzzer, USB HUB chip, 12M crystal, USB TO UART, USB HUB interface, USB TO UART converter, servo, 10-bit AD acquisition chip, Servo interface, USB indicators, USB ports) x1 • (Chassis de base contenant : control interface, Ultrasonic module interface, Obstacle avoiding indicators, Omni-direction wheel, reflective infrared photoelectric sensor, for obstacle avoiding, reflective infrared photoelectric sensor, for line tracking, Potentiometer for adjusting obstacle avoiding range, dual H-bridge motor driver, micro gear motor reduction rate 1:30, 6V/600RPM, Rubber wheels diameter 42mm, width 19mm, Power switch, Battery holder: supports 14500 batteries, true-color RGB LEDs, 5V USB battery charging port) x1 • RPi Camera (B) x1 • Ultrasonic sensor x1 • Micro SD Card 16GB x1 • Power adapter x1 • SG90 servo x2 • 2 DOF pan and tilt kit x1 • IR remote controller x1 • FC-20P cable 8cm x1 • Micro USB connector x1 • RPi Zero V1.3 Camera Cable 30cm x1 • USB type A plug to micro B plug cable x1 • AlphaBot2-PiZero screws x1 • Micro SD Card Reader x1 (Extra Free) • 16. Screwdriver x1 (Extra Free) 	1

ANNEXES

Annexe 1. Formulaire de renseignement sur le Soumissionnaire

Consultation n° 15/2023

Date :/...../.....

1. Nom de la société (Soumissionnaire) :

2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré :

3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire :

4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement :

.....

5. Renseignement sur le représentant légal :

Nom & prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone/FAX :

Adresse électronique :

6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après :

- Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec les clauses 4.1 et 4.2 des IS.
- En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l'alinéa 4.1 des IS.
- Dans le cas d'une entreprise publiques du pays du Bénéficiaire, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrées selon les règles du droit commercial, en conformité avec l'alinéa 4.5 des IS.

Annexe 2. Modèle de déclaration sur l'honneur

Consultation n° 15/2023

Je soussigné ⁽¹⁾

Agissant en tant que ⁽²⁾

De la société ⁽³⁾

Téléphone/Fax ⁽⁴⁾

Adresse ⁽⁵⁾

Déclare sur l'honneur que :

• N'avoir pas fait et s'engage et de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses de dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.

• N'était pas un employé au sein de l'UT, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à , le

Le Soumissionnaire soussigné

(Nom, prénom et cachet avec la mention : "Bon pour soumission")

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).

(2) Qualité du (des) signataire(s).

(3) Raison sociale de la société.

(4) Téléphone et Fax du titulaire du marché.

(5) Adresse du titulaire du marché

Annexe 3. Compétences et références du candidat sur ce type de prestations

Consultation n° 15/2023

Je soussigné ⁽¹⁾,
 agissant en tant que ⁽²⁾
 de la Société ⁽³⁾

Confirme que les opérations de l'installation, la mise en marche, l'essai et l'initiation à l'utilisation des équipements et du service après-vente seront faites par une équipe comportant :

-* ingénieur(s) du domaine
-* technicien (s) du domaine

dont leurs CV joints à mon offre.

Autres références sur ce type de prestations :

Prestation	Client	Date	Bon de commande/Contrat
1			
2			
3			
4			
5			

Fait à, le
 Le Soumissionnaire
 (Nom, prénom, qualité et cachet)

 (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).
 (2) Qualité du (des) signataire(s).
 (3) Raison sociale de la société.

Annexe 4-a. Formulaire de Performances techniques des équipements proposés

Consultation n° 15/2023

Lot N° 01

N°	Article	Caractéristiques techniques minimales
01		

Lot N° 02

N°	Article	Caractéristiques techniques minimales
01		
02		

Lot N° 03

N°	Article	Caractéristiques techniques minimales
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		

Annexe 5-a. Formulaire de Livraison et Installation
 Consultation n° 15/2023

Lot N° 01

Article	Quantité	Date de la livraison	Date de l'Installation

Lot N° 02

Article	Quantité	Date de la livraison	Date de l'Installation
02			

Lot N° 03

Article	Quantité	Date de la livraison	Date de l'Installation

Annexe 6. Engagement garantie des équipements

Consultation n° 15/2023

Je soussigné ⁽¹⁾

Agissant en tant que ⁽²⁾

De la société ⁽³⁾

Téléphone/Fax ⁽⁴⁾

Adresse ⁽⁵⁾

M'engage à fournir le matériel : " " en exécution de la consultation élargie citée en référence, n'ayant jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclut toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

Je garantis gratuitement les équipements livrés contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un **déla**i minimum d'un (01) an conformément à l'annexe 7.1, à compter de la réception provisoire sans réserve. Cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacements.

Par ailleurs, je m'engage, durant la période de garantie de remplacer tout matériel en panne dès que la durée de mobilisation dépasse une semaine.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité et cachet humide)

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).

(2) Qualité du (des) signataire(s).

(3) Raison sociale de la société.

(4) Téléphone et Fax du titulaire du marché.

(5) Adresse du titulaire du marché

Annexe 7. Engagement service après-vente
Consultation n° 15/2023

Je soussigné ⁽¹⁾

Agissant en tant que ⁽²⁾

De la société ⁽³⁾

Téléphone/Fax ⁽⁴⁾

Adresse ⁽⁵⁾

M'engage à assurer la maintenance, la réparation et la fourniture des pièces de rechange pour le matériel que nous livrons dans le cadre du marché cité en référence, et ce, après au moins quatre (4) ans après expiration du délai de garantie indiqué dans l'annexe 7.1.

Fait à , le

Le Soumissionnaire
(Nom, prénom, qualité et cachet humide)

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).
(2) Qualité du (des) signataire(s).
(3) Raison sociale de la société.
(4) Téléphone et Fax du titulaire du marché.
(5) Adresse du titulaire du marché

Annexe 7.1.a. Engagement garantie des équipements (Période et Type de
garantie)

Consultation n° 15/2023

Lot N° 01

N°	Article	Période de garantie	Type de garantie	Observation
01				

Lot N° 02

N°	Article	Période de garantie	Type de garantie	Observation
01				
02				

Lot N° 03

N°	Article	Période de garantie	Type de garantie	Observation
01				
02				
03				
04				

05				
06				
07				
08				
09				

Annexe 8. Modèle de Soumission
Consultation n° 15/2023

Je soussigné(e) : (Nom, prénom et qualité)
En vertu des pouvoirs qui me sont confiés au nom et pour le compte de la société :
inscrite au registre de commerce à sous le n°, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation n° AON1/DGSE-ENSIT2023 pour l'acquisition d'Équipement objet du lot n°..... pour les besoins de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Tunis(ENSIT), et notamment :

- La présente soumission ;
- Le bordereau des prix ;
- Le cahier des prescriptions spéciales.

Après m'être personnellement rendu compte, sous ma responsabilité, des conditions de déroulement des opérations de livraison, de fourniture et d'installation des équipements, je :

- 1- Reconnais avoir reçu, lu et accepté toutes les pièces de la présente consultation.
- 2- Me soumetts et m'engage envers l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis, à exécuter, conformément aux conditions fixées par les documents afférents à la consultation, selon l'offre de prix récapitulée dans le tableau suivant :

Libellé	Montant Total Hors TVA	Taux de la TVA	Montant de la TVA	Montant Total en TTC

Soit au total TTC : (en lettres)

.....dinars.

Etant entendu que les prix proposés sont fermes et non révisables, je m'engage à :

- 1- Assurer l'exécution complète de toutes les prestations figurant dans mon offre, dans les conditions prévues et dans le délai prescrit.
- 2- Maintenir valables les conditions de mon offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir du jour suivant la date limite prévue pour la réception des offres.
- 3- Prendre à ma charge les frais d'enregistrement fixés par la législation en vigueur, au cas où la présente soumission est retenue.
- 4- Ne demander aucune indemnité dans le cas où l'ENSIT augmenterait ou diminuerait les quantités proposées dans mon offre dans une proportion ne dépassant pas les 20 %.

Fait à , le

Le Soumissionnaire soussigné

(Nom, prénom, qualité et cachet humide avec la mention : "**Bon pour soumission**")

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Tunis

Annexe 9. Modèle de Bordereau des prix
Consultation n° 15/2023

Lot N°01

Désignation, Marque, Modèle et principales spécifications techniques des équipements proposés	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA	Taux TVA	Montant de la TVA	Prix Total Hors TVA	Prix total TTC
Coût Total :						

Lot N°02

Désignation, Marque, Modèle et principales spécifications techniques des équipements proposés	Quantité	Prix Unitaire Hors TVA	Taux TVA	Montant de la TVA	Prix Total Hors TVA	Prix total TTC
Coût Total :						

République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique
 Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Tunis

Annexe 10. Modèle de Cautionnement provisoire
 au titre du Lot n°.....
 Consultation n° 15/2023

Je soussigné- nous soussignés ⁽¹⁾, agissant en qualité de ⁽²⁾

1) Certifié — Certifiés que ⁽³⁾ a été agréé par le ministre chargé des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué et que ⁽³⁾ a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du..... le cautionnement fixe de cinq mille dinars (1000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare - déclarons, porter caution personnelle et solidaire, ⁽⁴⁾ domicilié à ⁽⁵⁾ au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer au **Lot n°** de la consultation n° AON1/DGSE-ENSIT2023 publié(e) en date du par ⁽⁶⁾ et relatif à

Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à Dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

Le présent cautionnement est valable pour une durée de(....)jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à, le.....

Le Fournisseur (Nom, Qualité, Cachet humide et
 Signature)

 (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).

(5) Adresse du soumissionnaire.(6) Acheteur public.

Annexe 11. Modèle de Cautionnement définitif
au titre du Lot n°.....
Consultation n° 15/2023

Je soussigné- nous soussignés ⁽¹⁾, agissant en qualité de ⁽²⁾
.....

1) Certifie -Certifions- que ⁽³⁾, a été agréé par le ministre chargé des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que ⁽³⁾ a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n°..... en date du..... le cautionnement fixe de cinq mille dinars (2500 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare –déclarons-, porter caution personnelle et solidaire, ⁽⁴⁾ domicilié à ⁽⁵⁾ au titre du montant de cautionnement définitif auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du marché n° AON1/DGSE-ENSIT2023 passé avec ⁽⁶⁾ en date du, enregistré à la recette des finances ⁽⁷⁾relatif à ⁽⁸⁾

Le montant du cautionnement définitif, s'élève à **3% du montant du marché**, ce qui correspond àDinars (en toutes lettres), et à..... Dinars (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions de l'article 108 du décret n° 2014-1039 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à **l'expiration du délai d'un mois à compter de la date de réception définitive.**

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à, le
Le Fournisseur (Nom, Qualité, Cachet humide et
Signature)

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s).(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.(3) Raison sociale de l'établissement garant.(4) Nom du titulaire du marché.(5) Adresse du titulaire du marché(6) Acheteur public.(7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.(8) Objet du marché

Le présent cahier des prescriptions spéciales de la consultation N° 15/2023-(DGSE-ENSIT) relatif à l'acquisition d'équipements didactiques pour la mise en place d'un centre de formation et de certification au profit de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur de Tunis, comporte 38 pages, y compris celle-ci.

Lu et approuvé

....., le

(Cachet, Nom et prénom, qualité et signature du soumissionnaire)

N.B. : Le présent cahier des prescriptions spéciales doit être joint en l'état paraphé au bas de toutes les pages, daté et signé sur cette page avec le cachet humide du soumissionnaire.